**COMPTE-RENDU REUNION CONSEIL DU 16 OCTOBRE 2018**

Début de séance : 20h30

**Présents :** DELACOUR Marie, NOEL Robert, PUYMEGE Robert**,** PIRES Henri,

PAUL Annie, USSEL Franck

**Absents Excusés :** CHAUVIN Christian, ANTUNEZ Kevin

***1/ Désignation du secrétaire de séance.***

PAUL Annie est désignée.

***2/ SDAA 54 :***

Le Comité Syndical du SDAA 54 s’est prononcé le 4 octobre 2018 en faveur des demandes de sortie des collectivités de IGNEY, MOIVRONS, VILLERS-LES-MOIVRONS nous disposons de trois mois pour délibérer.

En l’absence de délibération dans ce délai, à compter de la notification de la décision du Comité Syndical, notre décision sera réputée DEFAVORABLE pour les demandes de retrait. Selon la procédure légale, l’ensemble des collectivités adhérentes doit se prononcer selon la règle de l’approbation aux 2/3.

Il faut donc 148 délibérations favorables pour que le retrait des collectivités qui en ont fait la demande soit validé.

Le conseil municipal accepte à l’unanimité la demande de sortie des 3 communes concernées.

***3/ ROUTE DU CHAUFFOUR***

En réponse à la lettre remise le 19/07/2018 à Madame le maire écrit par les habitants de la route du chauffour, Madame le maire a demandé à tous ces derniers de cette rue de bien vouloir venir exposer les différents problèmes rencontrés à savoir :

\* La vitesse excessive des véhicules qui circulent sur cette route

\* Accotements non stabilisés qui entrainent le ravinement des graviers, donc des problèmes de niveau.

\* Nuisances sonores (moto, animaux..)

Décision est prise de reboucher les trous existants, de faire un marquage au sol rappelant la limitation de vitesse et de demander des contrôles.

***4/ Transfert de compétences vers CCBPAM***

Afin de contribuer à renforcer la structuration de la pratique des activités sportives sur le

territoire de la Communauté de communes du Bassin de Pont A Mousson (CCBPAM) et

favoriser le rayonnement de la Communauté de communes à travers la représentation qui en

est donnée par ses clubs sportifs, il est proposé de transférer à la communauté de communes

du Bassin de Pont A Mousson la compétence « Actions sportives », définie comme suit :

« En matière d’actions sportives la Communauté exerce les compétences suivantes :

Soutien financier aux clubs remplissant l’une des deux conditions suivantes :

- les clubs dont l’ensemble des activités se déroulent dans un équipement sportif Communautaire

- Dans la limite d’un club par discipline,

Par ailleurs, il y a lieu également de toiletter la compétence « Lieux de

mémoire » qui concerne les sites (Bois le Prêtre, Grand Couronné,Croix des Carmes et Froidmont),

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l’unanimité

***5/ Proposition de convention avec l’ADM54***

L’adm54 informe qu’à titre expérimental jusqu’en novembre 2020, les collectivités peuvent décider qu’une médiation préalable sera obligatoire pour certains litiges qui opposent un agent à son employeur.

Les collectivités peuvent confier cette mission de médiation au centre de gestion.

Dans ce cas, la procédure est plus rapide et moins coûteuse par rapport à la procédure contentieuse.

Le coût du médiateur est de 50€ de l’heure d’intervention.

Pendant la procédure de médiation, les délais de recours sont interrompus.

Le conseil accepte à l’unanimité de signer la convention avec le centre de gestion.

***6/ Assurances Statutaires***

6.1) Suite à la délibération prise le 28/02/2018 chargeant le Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle de lancer des appels d’offres, en vue le cas échéant de souscrire pour son compte des conventions d’assurance auprès d’une entreprise d’assurance agréée, le centre de Gestion nous informe des résultats des négociations.

**la négociation a permis d’obtenir des garanties avantageuses, notamment :**

- la prise en charge intégrale du coût des expertises par l’assureur en cas de passage de vos agents devant les instances médicales,

- la prise en charge jusqu’à un an du demi-traitement dû par l’employeur à l’agent

reconnu définitivement inapte, ayant épuisé ses droits à congé maladie, et qui attend la décision de la caisse de retraite.

- la prise en charge des indemnités journalières dues à un agent placé en congé de

maladie, pendant sa participation à une action de formation destinée à faciliter son reclassement professionnel préconisé par les instances médicales.

Le conseil accepte à l’unanimité de souscrire à cette convention.

6.2) Nous sommes également adhérent au contrat groupe prévoyance du Centre de Gestion, la cotisation employeur annuelle est revue à la baisse pour la période de 2019/2024.

Le taux passe de 1,58% à 1,31%. Le conseil municipal décide de prolonger la souscription du contrat pour la période 2019/2024.

**7/ *Demandes de subventions diverses :***

7.1 Travaux d’assainissement :

Les études sont suffisamment avancées pour rechercher les financements, le conseil autorise et charge le maire de déposer les demandes de subventions et de crédits bancaires.

7.2 Aménagement et sécurité de la place

Le maire informe qu’une évaluation des travaux à réaliser a été demandée. Nous pourrions peut être bénéficier de subventions le conseil charge le maire d’en déposer les demandes.

***8/ Commémoration du 11 Novembre :***

Madame le maire propose de célébrer à partir de 10h30 le dimanche au monument aux Morts avec Monsieur Doyotte.

Suivrait un moment musical par Joel Isselé reprenant les thématiques de la Grande Guerre et de tous les autres conflits.

Et enfin pour clôturer un vin d’honneur sera servi dans la salle de réunion.

***9/ Questions diverses :***

9.1 \* Madame le maire informe des différents thèmes abordés lors de la visite de Monsieur le sous-préfet début Août, à savoir :

-Les inquiétudes sur les finances avec la réduction des allocations de l’Etat et le problème de la taxe d’habitation.

- le problème du financement des travaux d’assainissement

-la connexion internet inadaptée pour soutenir l’employabilité et la sécurité des habitants

-la couverture mobile inexistante ou mauvaise

- le problème du stationnement dans le village et l’impossibilité d’envisager des travaux pertinents alors que les travaux d’assainissement ne sont pas décidés.

9.2 \* Point sur l’assainissement (voir rubrique 7.1)

9.3 \* Certains habitants souhaiteraient pouvoir y faire une halte confortable au Pauron ;

Il est envisagé de fabriquer un banc en bois.

9.4 \* Décision est prise d’installer en face de l’église et Grande rue les illuminations de Noël

9.5 \* Messieurs Pires et Puymége se proposent pour prendre les diverses mesures nécessaires afin de réaliser les travaux d’isolation de la toiture de la mairie.

9.6 \* Il est décidé de reporter les travaux de signalisation lorsque la nouvelle construction sera terminée.

9.7 \* Les habitants du moulin nous informent que les 2 voies d’accès sont difficilement carrossables car il y a beaucoup de trous dans le chemin du cimetière et des ornières dans le chemin de terre. Les trous seront rebouchés courant novembre.

9.8 \* Robert Puymége est chargé de regarder pour l’achat d’une friteuse à gaz et une planche pour les manifestations.

***L’ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22h30.***